

Inscription à la gymnastique Hiver 2025 à Pont-Rouge

Lieu des cours : Centre communautaire de Pont-Rouge, 2 rue de la Fabrique, Pont-Rouge

Secteur récréatif		
Culbute 4 ans	Samedi 9h à 10h	Résident : 270 \$ Non-résident : 364,50 \$
Arabesque 5 ans	Samedi 9h à 10h Samedi 10h15 à 11h15 Samedi 11h30 à 12h30 Dimanche 12h30 à 13h30 Mardi 17h30 à 18h30	
Équilibre 6 ans-7 ans	Samedi 9h à 10h Samedi 10h15 à 11h15 Samedi 11h30 à 12h30 Dimanche 12h30 à 13h30 Mardi 18h30 à 19h30	*** Nouveau : session de 15 cours *** possibilité de payer en 3 versements
Rondade 8-9 ans	Samedi 10h15 à 11h45 Samedi 12h à 13h30 Dimanche 13h30 à 15h	Résident : 413,75 \$ Non-résident : 558,56 \$
Flic Flac 10-11 ans	Samedi 9h à 10h30 Samedi 12h30 à 14h Dimanche 13h30 à 15h Lundi 19h à 20h30	*** Nouveau : session de 15 cours
Avancé 9 ans et plus	Samedi 10h45 à 12h15 Dimanche 12h30 à 14h Lundi 17h30 à 19h	*** possibilité de payer en 3 versements

- Coût résident : Donnacona, Pont-Rouge et Ste-Catherine-de-la-Jaques-Cartier.
- Coût non-résident : autres villes



PÉRIODES D'INSCRIPTION

- 27 décembre 9h au 3 janvier : Résidents de Pont-Rouge et les gymnastes inscrites à la session d'automne 2024
- 4 janvier 9h au 10 janvier : Enfants non-résidents de la ville de Pont-Rouge
- L'inscription débutera à 9h sur la plateforme Qidigo

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Inscription et paiement en ligne seulement : Vous devez vous rendre sur le site www.actigym.com pour procéder à l'inscription. Seulement le paiement en ligne par carte de crédit est accepté.
- Nous confirmerons votre inscription par courriel quelques jours avant le début des cours.

POLITIQUE FAMILIAL

- Un rabais de 10% sera accordé aux familles de 2 enfants ou plus qui sont inscrits au club ActiGym à la même session.

INSCRIPTION À UNE DEUXIÈME ACTIVITÉ

- Un rabais de 10 % sera accordé à ceux qui s'inscrivent à plus d'une activité pendant la même session.

REMBOURSEMENT

1. Si vous abandonner avant le début de l'activité, vous avez droit au remboursement et un montant de 15 \$ sera retenu pour des frais d'administration.
2. Si vous devez abandonner en raison d'une blessure (billet médical exigé), les cours manqués seront remboursés.